

Résultat du vote électronique du conseil d'administration de la Fédération Française de Go 24 décembre 2016

Voici les résultats du vote électronique du conseil d'administration de la FFG commencé le 9 décembre 2016 et terminé le 24 décembre 2016. 11 administrateurs sur 17 se sont exprimés concernant les deux propositions mises au vote :

1. Modification du règlement des compétitions 2017 (niveaux d'inscription des joueurs à un tournoi)
Pour 11, contre 0, abstention 0. Proposition adoptée
2. Nomination du responsable compétition en titre
Pour 11, contre 0, abstention 0. Proposition adoptée

Vous trouverez ci-dessous le texte complet détaillant les points à voter.

Chantal Gajdos
Présidente FFG

Vote électronique du conseil d'administration de la Fédération Française de Go 9 décembre 2016

La possibilité étant donnée par notre [règlement intérieur](#) en son article 18-7 de pouvoir organiser un vote du CA par voie électronique et afin de prendre des décisions importantes au plus vite, je propose aux membres du conseil d'administration de la FFG de se prononcer sur les points suivants :

1. Modification du règlement des compétitions 2017 :

Un joueur qui prend sa première licence n'a pas de niveau déclaré au niveau de la base FFG et peut donc s'inscrire au niveau qu'il souhaite à sa première compétition. Cela pose un souci pour les forts joueurs (3d ou plus) puisque cela ouvre potentiellement la possibilité d'être directement sélectionné au championnat de France open, voire pour le top groupe du championnat d'Europe pour les niveaux les plus forts. Nous proposons de limiter ce niveau d'inscription à 3 dan (soit 250 points à l'échelle).

Texte actuel (point 2 de l'agrément des compétitions)

2. Règles concernant les niveaux d'inscription des joueurs à un tournoi

Les résidents en France ayant un niveau dans la dernière échelle parue doivent s'inscrire à ce niveau. Si un joueur qui veut participer à un tournoi estime que son niveau à l'échelle ne représente pas son niveau de jeu réel (au moins 2 pierres d'écart), un responsable de son club peut contacter la commission de réévaluation au minimum 15 jours avant pour faire une demande de réévaluation. Les joueurs étrangers ou non résidents en France ayant un niveau européen doivent s'inscrire à leur niveau européen. Les autres joueurs peuvent choisir leur niveau d'inscription.

Proposition mise au vote :

2. Règles concernant les niveaux d'inscription des joueurs à un tournoi

2.1 Pour les joueurs licenciés FFG

Les licenciés FFG ayant un niveau dans la dernière échelle parue doivent s'inscrire à ce niveau.

Les licenciés FFG n'ayant pas de niveau dans la dernière échelle parue peuvent choisir leur niveau d'inscription mais ne peuvent pas s'inscrire directement au dessus de 3 dan (soit 250 points à l'échelle).

Si un joueur estime que son niveau à l'échelle ne représente pas son niveau de jeu réel (au moins deux pierres d'écart), un responsable de son club peut contacter la commission de réévaluation. La demande de réévaluation doit être faite au minimum 15 jours avant le prochain tournoi auquel le joueur souhaite participer.

2.2 Pour les joueurs non licenciés car non résidents en France

Les joueurs étrangers ou non résidents en France ayant un niveau européen doivent s'inscrire à leur niveau européen.

Les autres joueurs peuvent choisir leur niveau d'inscription mais ne peuvent pas s'inscrire directement au dessus de 3 dan (soit 250 points à l'échelle) sauf accord de la commission réévaluation ou à défaut celui du directeur de tournoi lors de l'inscription à un tournoi.

2. Nomination du responsable compétition en titre :

Simon Billouet ayant exprimé le souhait de passer la main, nous devons nommer un nouveau responsable compétition pour un passage de relais prévu d'ici l'assemblée générale 2017.

Antoine Fenech nous a fait part de sa candidature et a déjà intégré l'équipe en tant que responsable compétition adjoint. Nous proposons sa candidature en tant que responsable en titre.

Conformément à ce qui est prévu à l'article 18-7 de notre règlement intérieur, vous aurez 10 jours pour exprimer et discuter votre avis sur les différents sujets, soit jusqu'au **19 décembre inclus**. Vous aurez ensuite 5 jours, soit jusqu'au **24 décembre inclus**, pour nous faire parvenir vos votes par mail avec la mention pour chaque point : pour, contre ou abstention.

Merci à tous de répondre pour que ce vote puisse être représentatif.

Cordialement
Chantal Gajdos
Présidente FFG